

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A San-Remo; l'ère des désillusions. Mais le dernier mot n'est pas dit. — La prochaine conférence de Bruxelles. — L'impôt sur le capital. Il serait en somme légitime, à condition que le travail fasse un effort parallèle en intensifiant la production. — Le mouvement gréviste en Italie et nos bons extrémistes!

L'ère des désillusions est venue. Lloyd George nous conteste le droit de faire respecter le traité de Versailles. L'Allemagne peut tout se permettre. La France et la Belgique ne pourront bouger sans la permission expresse de Londres et de Rome, dût notre patrie s'effondrer sous les charges qui l'écrasent. Cela en dépit des deux millions de français sacrifiés pour sauver le monde... Angleterre comprise!

Mais si nous ne pouvons lever le petit doigt sans la permission de Lloyd George ou de Nitti, les Anglais trouvent naturel de mettre la main sur la Turquie; les Italiens de préparer l'accapement de la côte Dalmate. Voilà comment certains chefs de l'Entente, se préoccupant de l'unique intérêt de leur pays, comprennent la solidarité dans la victoire.

A la Conférence de San-Remo on semble avoir pour unique but de se porter au secours de l'Allemagne. On ne parle que de ménager les vaincus et de faciliter leur relèvement.

Que deviennent les clauses du traité qui porte cependant les signatures de l'Angleterre et de l'Italie?

Les Allemands ont des obligations. Ils n'ont jusqu'ici, souscrit qu'à celles intéressant l'Angleterre. Cette dernière a obtenu la livraison des navires de guerre ennemis; elle a anéanti la flotte commerciale germanique. Les Britanniques sont séparés de l'Allemagne par la mer où la puissante flotte anglaise teste toute puissante. L'Italie n'a pas de frontière commune avec la Germanie.

Qu'importe dès lors les clauses intéressantes des autres puissances?... Et on trouverait étonnant à Londres que la France et la Belgique cherchassent à se garder d'un danger toujours imminent! Certes, nous ne demandons pas l'impossible, mais comment pourrions-nous avoir confiance dans la Prusse hypocrite qui dissimule son matériel et ses munitions de guerre; qui camoufle son armée au lieu de la réduire; qui crée des milices policières destinées à se transformer, demain, en corps d'armée agressifs; qui viole ses engagements en inventant des prétextes pour amener ses troupes sur le Rhin dans une zone neutralisée, etc, etc?

La France ne demande qu'à vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins, mais encore a-t-elle le devoir d'exiger que sa sécurité soit assurée.

Nos alliés paraissent vouloir se dérober, raison de plus pour que nous restions sur nos gardes.

Malgré les apparences actuelles, nous voulons espérer que l'opinion britannique, clairvoyante, saura imposer aux dirigeants de Londres la seule attitude que puisse avoir une nation loyale.

C'est un espoir qui est permis à la lecture des grands journaux de Londres, qui, en général, blâment énergiquement Lloyd George.

Le parti socialiste a réclamé l'apurement de la situation financière par un prélèvement sur le capital.

La Chambre n'a pas suivi; mais l'hostilité n'est pas unanime dans les autres groupes contre une solution qui paraît, en somme, normale et légitime. Le dernier mot n'est donc pas dit sur cette question. Elle reviendra inévitablement devant la Chambre.

Persone ne peut contester que la victoire a sauvé le capital. Il est non moins certain que la faillite de tous ceux qui possèdent. Le capital a donc un intérêt indiscutable à consentir un sacrifice pour refaire une France prospère et consolider sa situation. Le tout est de trouver la manière. Il ne faut pas écraser le commerce et l'industrie par une contribution excessive. Mais quel que soit l'angle sous lequel on examine la question, elle se résume ainsi :

La nation a besoin de nombreux milliards pour éviter la ruine. Elle ne peut les demander qu'à ceux qui possèdent. Plusieurs députés sont favorables au principe. M. Renard, républicain radical, voudrait une imposition extraordinaire sur la fortune.

M. Noblemaire, républicain de gauche, propose la nomination d'une commission extraparlamentaire composée de sénateurs, de députés, de techniciens et de représentants des grands intérêts du pays pour préparer un projet de contribution réelle exceptionnelle sur les fortunes.

M. Gounouilhou, républicain modéré, a, d'autre part, déposé un projet en faveur de l'impôt sur le capital. Il a déclaré :

« La discussion telle qu'elle est engagée actuellement à la Chambre ne nous permettra pas de résoudre la question financière. On n'obtiendra de la sorte qu'un équilibre provisoire du budget. Il faut que le débat financier soit repris prochainement dans le but d'armer la France pour la lutte économique où se joue son avenir de grande nation. Il est nécessaire de donner à l'Etat de larges ressources et de liquider le passé. Un impôt sur le capital peut seul assurer cette liquidation. Le capital a été conservé grâce à la victoire; c'est lui qui doit supporter toutes les charges de la guerre. Je suis convaincu qu'un impôt réel sur le capital, constituant une véritable et égale hypothèque d'Etat sur tous les éléments et titres de la fortune, serait d'un rendement certain et d'une perception facile. Je prétends le démontrer dans le projet que j'ai déposé ».

Il va de soi qu'un pareil prélèvement devrait être précédé de la restitution des milliards indûment perçus par les profiteurs de la guerre et, aussi du paiement de l'indemnité due par les vaincus. Ce prélèvement serait fait sur toutes les bourses, grandes, moyennes et petites, proportionnellement à l'avoir de chacun.

Le premier mouvement sera une protestation, d'un egoïsme assez compréhensible, contre un pareil impôt. Ce serait pourtant le meilleur moyen de consolider le capital restant.

Et M. Noblemaire nous semble avoir raison lorsqu'il dit : l'amputation serait celle d'un membre qui repousserait bien vite.

Si, en effet, la France aurait demain sa situation financière, les conditions de la vie redeviendraient bientôt normales et une période de prospérité intense succéderait au malaise actuel.

C'est là une vérité évidente qui devrait triompher de tous les egoïsmes étroits qui vont à l'encontre de l'intérêt national... comme de l'intérêt particulier.

Mais... un pareil impôt impose une contre partie nécessaire. Le capital faisant un sacrifice dans l'intérêt de la Nation, le travail devrait témoigner du même désir de contribuer au relèvement du Pays. Il faudrait en finir avec la sous-production pour inaugurer une ère d'activité sans laquelle tout sacrifice du capital serait illusoire !...

Le mouvement gréviste du nord de l'Italie se généralise. Dans la région de Turin la situation est grave. Il y a quelques jours, à la suite d'un référendum organisé parmi les grévistes de la métallurgie, la reprise du travail fut votée à 2.000 voix de majorité, bien qu'un cinquième seulement des grévistes eussent pris part au vote.

Furieux de ce résultat, les meneurs refusèrent de s'incliner et manœuvrèrent pour maintenir la grève générale. Jusqu'ici les violents triomphent; les travailleurs n'osent pas se soustraire à une tutelle qui ruine le pays.

De leur côté, écrit le correspondant des Débats, « les industriels piémontais, qui savent parfaitement que tous les ouvriers ne partagent pas les vues de leurs dirigeants, viennent de faire afficher un long manifeste dans lequel, après avoir déclaré qu'ils n'avaient rien négligé pour atteindre l'accord, ils mettent les ouvriers de bon sens en garde contre les dangers du communisme qui, en Russie, n'a fait qu'affamer toutes les classes ».

La presse jette un cri d'alarme et réclame l'action énergique du gouvernement.

Ce qu'il y a d'ahurissant, c'est que les journaux italiens profitent de l'occasion pour dauber sur la France et protester contre l'occupation des villes du Rhin!

« Il faut voir en cela, dit notre confrère, non pas une connaissance imparfaite de la vérité, comme l'a déclaré M. Millerand à un rédacteur de Don Quichotte, mais bien au contraire une recrudescence de cette propagande allemande dont la guerre n'a nullement détruit les profondes racines et qui redevient féconde et prospère tout comme autrefois ».

A côté de cette propagande, il existe dans la péninsule un nombre incalculable d'agents provocateurs dont les agissements devraient être mieux surveillés par les hommes au pouvoir si, comme nous le pensons, ceux-ci ont intérêt au maintien de l'amitié franco-italienne.

Il apparaît clairement que les Boches s'efforcent de jeter le trouble chez nos voisins, dans le but de dissocier le bloc de l'Entente. Par tous les moyens, les vaincus s'efforcent de se soustraire aux engagements qu'ils ont pris à Versailles.

Il est triste de constater que les extrémistes italiens, tout comme les extrémistes français sont d'accord pour travailler dans l'intérêt de Berlin.

Il y a là une coïncidence regrettable!

Ainsi, socialistes italiens comme socialistes français — voir les affiches de la C. G. T. — protestent contre toute « mainmise sur des villes allemandes » et réclament impérieusement le « retrait des troupes envoyées sur la rive droite du Rhin ».

Comme par hasard, les camarades français et italiens font chorus avec Berlin.

Les socialistes parlent — cela va de soi! — au nom de leurs « principes »; les Boches sont mus par leur... intérêt. Seulement il est fâcheux, comme l'observe l'Echo de Paris, que les principes de nos révolutionnaires coïncident avec les commodités de nos ennemis et méconnaissent les droits et les intérêts de la France!

Voilà un « internationalisme » bizarre, et surtout déplorable puisqu'il fait les affaires de la Prusse!... A. C.

La Haute-Cour s'est réunie en Chambre du Conseil. Les conclusions du Procureur général appliquant les articles 77 et 79 du Code pénal à M. Caillaux ont été repoussés par 213 voix contre 28.

M. Rabier fait voter une proposition relative au mode de votation et au secret du vote des juges. Cette proposition est votée.

Par 150 voix contre 91 l'application de l'article 78 est votée.

Les circonstances atténuantes sont accordées à M. Caillaux par 128 voix contre 113.

Voici le texte de l'article 78 du Code pénal visé par le vote de la Haute-Cour :

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

La durée du service militaire en Italie

La réorganisation militaire en Italie va être établie par un décret imminent. Les forces armées seront réduites en temps de paix à 150.000 hommes; la durée du service militaire à huit mois ou même à six mois pour les hommes qui ont une préparation militaire suffisante. Il y aura seulement dix corps d'armée; les effectifs de la cavalerie seront réduits de moitié.

Vois dans les gares

A la suite d'une longue surveillance, la police vient d'arrêter dix-sept individus, employés temporaires des chemins de fer de l'Etat ou emballers d'une maison de transports, qui, depuis plusieurs mois, dérobaient dans les caisses ouvertes en douane, à Lagardes-Batignolles, des soieries, draperies ou bonneteries. Le montant des vols s'élevait à plus de 100.000 fr. Des perquisitions opérées chez les receleurs de la bande ont permis de retrouver près de 50.000 fr. de marchandises.

Haute Cour

La Haute-Cour s'est réunie en Chambre du Conseil. Les conclusions du Procureur général appliquant les articles 77 et 79 du Code pénal à M. Caillaux ont été repoussés par 213 voix contre 28.

M. Rabier fait voter une proposition relative au mode de votation et au secret du vote des juges. Cette proposition est votée.

Par 150 voix contre 91 l'application de l'article 78 est votée.

Les circonstances atténuantes sont accordées à M. Caillaux par 128 voix contre 113.

Voici le texte de l'article 78 du Code pénal visé par le vote de la Haute-Cour :

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

Le Sénat

Séance du 22 avril 1920

Le Sénat aborde la discussion du projet relatif à la réglementation par décret de la consommation de papier. M. Delahaye réclame le repos dominical et la suppression des journaux un jour par semaine. La proposition est ajournée et le projet est adopté.

Le Sénat vote également l'ajournement au 3 mai de la session des Conseils Généraux.

CHRONIQUE LOCALE

Chronique touristique

V. — Les hôtels

A propos des Pyrénées, l'Echo de Paris s'amusa tout récemment à rappeler les lamentations d'Arthur Young sur l'organisation hôtelière du Midi de la France il y a un siècle. Beaucoup d'eau a coulé dans les gaves et dans la Garonne depuis que le célèbre économiste baladeur écrivait : « L'Espagne n'avait rien offert à mes yeux d'égal à cet égout « qui aurait fait sauver un cochon d'Angleterre, mais, depuis Nîmes, « toutes les auberges sont misérables... »

Et encore : « Des ponts de « 1.500.000 livres ou 2.000.000 et de « vastes chaussées pour faire une « communication entre des villes qui « n'ont pas de meilleures auberges « que celles que je viens de décrire, « me paraissent des absurdités grossières ! »

Sans remonter à ces temps fabuleux pour le Tourisme où Young découvrirait, parmi quelques horreurs, les merveilles de la France, on peut se souvenir d'une époque presque aussi démunie de confort au point de vue du logement. Il y a quelque vingt-cinq ans on trouvait dans les hôtels du Quercy autre chose à manger que les « deux vieux œufs pour vingt sols » dont parle le voyageur anglais, avec quelle raconeur! Chez nous la table était, sinon parfaitement ordonnée, du moins très plantureusement garnie. De longues théories de plats se succédaient, servis à la bonne franquette, mais accommodés à la mode locale, c'est-à-dire en perfection. Le dîner restait longtemps dans la salle à manger, peut-être pour retarder le moment de pénétrer dans sa chambre. Là régnait la poussière fertile en microbes. Elle s'accumulait sur le papier des murailles, dans les tentures à ramages des lits et des fenêtres, dans les rainures des vieux meubles et les fentes des antiques planchers. Des ustensiles de toilette minuscules; pas de salle de bains! Je passe sous silence les répugnantes choses qu'étaient alors certaines indispensables installations...

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Enfin le Touring-Club vint! Aidé bientôt par les Syndicats d'initiative, il entreprit l'ardente campagne d'hygiène que l'on sait. Elle aboutit rapidement à des résultats. Les touristes, d'ailleurs, avaient modifié le ton de leurs réclamations. Après avoir longtemps gémi, ils ordonnaient. Grâce à eux, on put voir un hôtel devenir soudain célèbre à Orthez ou à Fontainebleau et attirer des voyageurs qui foisonnaient dans beaucoup d'autres perdant en un tournemain le meilleur de leur clientèle. Partout, en France, on s'organisa...

Les hôteliers du Quercy suivirent le mouvement. On les vit supprimer rideaux et tapis discrets, dispenser à tous leurs locaux la lumière, l'air et l'eau, remplacer le papier par du ripolin et le bois par du métal. A la salle à manger, les mets restaient abondants et soignés; dans un cadre rajouté, on les présentait plus élégamment. Au bout d'un ou deux lustres, dans la plupart de nos centres de tourisme parurent à la porte des hôtels ces panonceaux du T. C. F. ou de l'A. C. F. dont l'aspect donne quiétude et joie au touriste. Hélas! la région Gramat-Rocamadour-Alvignac mise à part, entre Cahors et Fumel ou Figearc, entre Saint-Céré et Souillac, d'atristantes lacunes subsistent dans l'organisation de l'industrie hôtelière du Quercy. Je ne me permettrai point d'en donner la liste.

« Si la correspondance avec les sujets d'une puissance ennemie, sans avoir pour objet l'un des crimes énoncés en l'article précédent (intelligence avec les ennemis à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire, etc.) a néanmoins eu pour résultat de fournir aux ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage ».

La Haute-Cour a rendu sa sentence contre M. Caillaux.

La nouvelle était connue à Cahors, vendredi soir vers 6 heures par une dépêche de Paris-Télégrammes, que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

M. Caillaux est condamné à 3 ans de prison.

Elles sont, d'ailleurs, de notoriété publique. Il est des bourgs pittoresques, de curieux chefs-lieux de canton, voire des villes que l'on ne peut en conscience recommander comme gîte à un voyageur, quelques-uns même en faveur desquels on hésite à dire : « Vous êtes sûr de bien déjeuner ! » Il en résulte que nos visiteurs doublent parfois leurs étapes, au grand dam du Quercy tout entier...

Si nous voulons que le Lot tienne une place digne de lui sur la carte des provinces touristiques, il convient que nos bons établissements actuels s'améliorent encore et se mettent à la page, que des installations suffisantes se créent dans les centres qui en restent démunis, que des auberges nettes et avenantes fournissent des haltes dans les intervalles. Sans doute, les difficultés matérielles de l'heure présente semblent aller à l'encontre de ce beau projet. Certains indécis montrent pourtant que les intéressés se préoccupent de le réaliser sans attendre des jours meilleurs. A Cahors et ailleurs, des hôtels se modifient et se réparent. A Alviçnan, notre palace du Causse, le Grand Hôtel de la Source est, dit-on, à la veille de rouvrir ses portes, non seulement sous une direction française cette fois, mais avec un gérant du meilleur cru quercinois...

Le Syndicat des hôteliers du Lot, dont je provoquai il y a un an la constitution, travaille sans bruit mais avec ardeur à la mise en œuvre du programme esquissé plus haut dans ses grandes lignes.

Le président de cette Association fut un des premiers artisans de la prospérité touristique du département ; dans sa spécialité, nul n'est mieux qualifié que lui pour conduire peu à peu l'entreprise à son apogée. Le Congrès de la Fédération du Centre, sur son programme des 8 et 9 mai prochains, fait une place exceptionnelle à l'industrie hôtelière. Je suis persuadé que les hôteliers du Lot assisteront en nombre à ces réunions. Ils en rapporteront sans doute, avec des renseignements inédits sur le mouvement actuel, des directives utiles à leur œuvre particulière. Sans préjuger de ce que l'on dira à Limoges, qu'il me soit permis de répéter certaines choses pas très neuves, mais qui me semblent parfois perdues de vue chez nous...

Pour formuler à souhait la première, il me suffira de citer la phrase finale de l'article de l'« Echo de Paris » dont je parlais en commençant : « N'oublions jamais que la cuisine française est l'un des ornements de notre sol et enseignons « à l'étranger à distinguer entre les mets insipides des palais tudesques et l'arôme changeant et innumérable de nos plats régionaux, variés comme les aspects du plus beau pays du monde. »

Au point de vue de la propagande, les hôteliers sont mieux en situation que personne de rendre des services à leur localité et à leur province. Après d'eux, les touristes recueillent des renseignements dont ils font état pour régler leurs excursions et prolonger ou raccourcir leur séjour. Il ne faut donc point qu'un quidam cadurcien déclare, comme il arrivait il y a peu d'années, à un passant de marque et peu pressé :

« La ville est petite et vite parcourue. En deux heures, vous pouvez voir tout ce qu'il y a de curieux ! » Les touristes sont trop enclins... déjà à imiter ces marionnettes qui, comme chacun sait, font « trois petits tours et puis s'en vont. » Une course au pont Valentré en arrivant, une visite à la Cathédrale et à ses abords, une pointe vers Saint-Barthélemy et la Barre et le programme est rempli. Le voyageur revient à la gare ou fait sortir son auto du garage. Il a négligé les trois quarts de nos curiosités et il s'imaginerait connaître Cahors ! Pourquoi ne pas lui tracer, bien entendu sans exagération dangereuse un plan de promenades copieux. La matière ne manque pas en ville, et dans les faubourgs. Elle surabonde. Les environs immédiats de la cité offrent des buts à peu près complètement inconnus des touristes. Appelés à collaborer à la rédaction du Guide national bleu de la région, nous n'avons pas hésité à ajouter au plan ancien une partie nouvelle consacrée à nos ascensions cadurciennes : celle du mont Saint-Cyrcelle du pech d'Angély, celle du Falhail. Connaît-on Cahors, si l'on n'a pas vu du haut et dans son ensemble la magnifique situation de la ville, le développement du majestueux fossé dont le Lot environne ses entassements de vieux logis, ses monuments, ses quais, ses jardins, depuis la tour des Pendus jusqu'aux tours du Pont Valentré ? A-t-on sur tout une idée du cirque de coteaux sévères qui se dresse autour de la capitale du Quercy et de la grandeur sauvage des plateaux qui régissent sur la masse de pierres de Roussillon et les clochers du causse de Lalbenque ? Naturellement, si nous avons dit que l'on pouvait aborder le sommet d'Angély et gravir la vieille route de Paris en voiture, nous avons montré le sentier du mont Saint-Cyrc plus étroit, semblable à un mot près au chemin de la fable, c'est-à-dire :

... montent « rocailloux », malaisé Et de tous les côtés au soleil exposé...

Des cadurciens se rendent souvent jusqu'au banc du T. C. F., à cette plateforme qui recevra un jour la table d'orientation promise. Je les ai rencontrés, il me semble plus

nombreux ces derniers temps que jamais. Croit-on que les touristes habitués aux Pyrénées ou aux Alpes s'effraient davantage de quelques faux pas et de quelques glissades si on leur promet un panorama de première valeur ? Nos hôteliers doivent se départir de timidités hors de saison, avec des gens qui, venus pour bien voir, iront contempler si on les y incite ce que montrent seuls les belvédères des sommets de nos pechs...

Ma chronique s'allonge. J'aurais bien d'autres sujets petits ou grands à effleurer. Mais il faut, comme dit l'autre, savoir se borner. A la mode des poilus, je terminerai par une anecdote de guerre.

Dans la dernière quinzaine de mai 1918, mon service m'appela à plusieurs reprises dans Châteaun-Thierry. Ce n'était plus la paisible petite ville de grande banlieue dépeinte par de Fiers et Caillavet au premier acte de « Miquette et sa mère », mais une cité du front trépidante et guerrière, le chef-lieu provisoire de l'Aisne grondante de combats... Je déjeunai successivement dans deux hôtels. Dans l'un comme dans l'autre, je vis exposées et mises en vente des spécialités gourmandes locales. Ainsi j'appris à connaître les exquises « Musardises du bon La Fontaine ». J'en fis expédier plusieurs boîtes à Cahors et ailleurs. Ce fut autant de préservé de la goinfretrie des Boches à leur entrée dans la ville qui s'accomplit le 1^{er} juin. Surtout, ce fut autant de gagné pour la renommée des friandises théodoriciennes dont le renom s'étendit, par les achats de beaucoup d'officiers, dans toutes les parties de la France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Ne pourrait-on en temps de paix, imiter en grand sur les bords du Lot, l'ingénieur procédés usité en temps de guerre sur les rives de la Marne ? Nos hôteliers accrochent sur les murs de leurs halls des cadres de photographies du Syndicat d'Initiative. C'est très bien ! Qu'ils disposent au-dessous, dans des vitrines, des échantillons de nos spécialités quercinoises. Ce sera excellent !

Eug. GRANGÉ,
Délégué départemental du T. C. F.

Le contribuable fera l'appoint

Il pleut des impôts, des taxes nouvelles ; il en tombe de partout, sur tout ce qui vit, qui s'agit sur terre ! Il faut de l'argent au trésor, beaucoup d'argent : la Chambre en cherche. Elle fouille, elle finira par retourner les poches du contribuable.

Mais de quel contribuable ? Jusqu'à présent, c'est celui qui vit modestement, qui n'a que le produit de son travail pour vivre que va frapper l'impôt, l'éternel impôt indirect, sur les vêtements, sur la nourriture.

La Chambre s'est peut-être moins occupée du gros possesseur, du nouveau riche, du propriétaire.

L'impôt indirect, sur les denrées de consommation est plus facile à établir que l'impôt sur les fortunes, surtout sur les fortunes mal acquises.

Tout le monde, riches ou pauvres, a besoin des denrées de consommation : les premiers ne se priveront pas, les seconds se restreindront. Le résultat sera le même pour le fisc : l'impôt rentrera, mais le résultat ne sera pas le même pour la santé des contribuables dont les ressources sont modestes.

La vie chère n'est pas finie : elle croit au contraire.

Et la Chambre n'a pas osé prendre des ressources là où il y en a ?

Elle a imposé les théâtres, les cinémas, les dancings et autres skatings. C'est très bien. Mais elle refuse d'imposer les courses de chevaux. Pour un peu, elle aurait épargné les maisons de jeux.

Or, par contre, elle a, à tour de bras, mis des taxes sur les cafés, sur les thé, sur le pétrole et sur les bougies, autant d'objets qui sont nécessaires à la vie des pauvres bourgeois.

Sans doute, les éleveurs donneront de bonnes raisons pour légitimer le vote de la Chambre. Les contribuables ont, tous de bonnes raisons pour refuser de payer l'impôt.

Mais ne pas imposer les courses de chevaux et imposer de droits élevés les denrées alimentaires, ce n'est certainement pas défendre les intérêts du public.

Aussi, comme d'autre part, on peut le lire dans la « Situation » que publie notre Directeur, la Chambre fera bien de résoudre le problème fiscal le plus tôt possible.

L'impôt sur le capital, l'impôt sur les bénéfices de guerre, sont à l'ordre du jour dans les discussions publiques.

Aveugle qui ne voit pas que l'heure de la justice ne peut être différée. Sourd qui n'entend pas les avertissements venus de tous les points du pays au sujet de scandaleuses fortunes étayées sur les ruines, sur la misère du peuple.

Malheur à qui refusera de se rendre à l'évidence : c'est beaucoup de patience dont a fait preuve depuis la fin de la guerre, le contribuable exploité à l'égard de ses exploités.

Qu'on frappe le luxe ; qu'on exige le remboursement des sommes volées ; qu'on mette au jour les comptabilités occultes ; qu'on assainisse les milieux où règne la gabegie et

qu'on soit inexorable contre les tripatouilleurs. Ce faisant, on trouvera une grosse partie des ressources nécessaires aux besoins du trésor.

S'il en manque, le contribuable, après, fera bien l'appoint.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Cribille Jean-Marie : soldat courageux et dévoué. Est tombé glorieusement blessé aux mains de l'ennemi, le 22 août 1914, forêt de Luchy (Belgique). Mort des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Coustou Albert : brave soldat. Tué à son poste de combat, le 11 août 1915, secteur de la Harazée. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Coldebœuf Julien : excellent sous-officier. A trouvé une mort glorieuse, le 12 juillet 1916, en défendant avec sa section une position violemment attaquée par l'ennemi au bois de Vaux-Chapitre, devant Verdun. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Péricault Louis-Marie : brave soldat. Mortellement blessé le 27 juin 1916, au cours d'une violente attaque ennemie à Vaux-Chapitre, devant Verdun. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Gauthier Joseph : bon soldat, ayant toujours fait vaillamment son devoir. Mort pour la France le 2 septembre 1917, des suites de blessures provoquées par une bombe d'avion. A été cité.

Barrie Gabriel : bon caporal. A trouvé une mort glorieuse le 8 septembre 1914, au cours de la bataille de la Marne (camp de Mailly). A été cité.

Votes de nos députés

Sur le projet déposé par M. de Rotschild, tendant à ne pas imposer d'une taxe les réunions de courses de chevaux, nos députés ont voté :

Pour : M. le prince Murat.

Contre : MM. Delport et Delmas.

La Chambre a adopté le projet par 320 voix contre 212.

Au Théâtre

Magnifique représentation du *Cid*, mercredi soir. Troupe Zeller supérieurement homogène. Succès complet devant une salle comble et enthousiaste. Bravos, rappels. Sûre promesse d'un *Hernani* irréprochable, ces jours prochains. C'est bien !

Mais il y eut une petite suite à la grande *Qu'erre du Cid*.

Là-haut, au Paradis, certaine jeunesse tumultueuse ne pleurait pas, comme pleurait le grand Condé, aux vers du grand Corneille. Il lui arriva « chahuter » sans souci ni respect de la Tragédie. Aux applaudissements quasi-unanimes, *Don Diègue* dut interrompre une tirade et rappeler au silence les contempteurs de l'alexandrin.

De là-haut, toujours, aux entrées surtout, pleuvaient sur les régions basses des averses d'aéros, dociles à la loi de la pesanteur, et de cocottes incapables de s'élever.

Le tout était en papier d'écolier.

La police veillait... en gendarme, les yeux mi-clos, sans voir ; les oreilles hermétiquement fermées, sans entendre, naturellement.

Dans la coulisse, une échelle, croyons-nous, se renversa avec fracas. *Chimène* et *Rodrigue* en eurent un frisson peu corneilien. Le roi lui-même perdit une seconde sa majesté.

Il serait temps d'enrayer ces licences de quelques rares mal élevés. On se tient bien dans les théâtres en France. Les représentations se déroulent dans le calme. On a le sens de cette solidarité élémentaire qui commande à tous de laisser chacun jouir de son droit, payé en entrant, de suivre tranquillement le spectacle.

C'est chez nous encore que quelques retardataires circulent et courent dans les couloirs en faisant claquer leurs talons sur le plancher, sans égard pour l'auditoire attentif ; chez nous que les loges s'ouvrent et se ferment à grand bruit, couvrant la voix des acteurs.

Ce qui se pratique au cinéma et au *Café Conc'* n'est pas de mise au théâtre.

Il est fâcheux qu'on ait à le faire observer.

Initiative artistique

La presse parisienne a loué, à l'envi et en toute justice, une manifestation artistique qui vient de mettre en relief la valeur de musicales consommées, dont une nous appartient un peu.

On sait que la critique de nos confrères de la capitale est aussi éclairée que difficile. Le talent, à Paris, est la chose du monde la plus répandue. Aussi a-t-on le droit de se montrer exigeant. De ce droit usent, à juste titre, les connaisseurs, et, quand ils prodiguent l'éloge aux talents peu communs c'est qu'il est à retenir.

El lorsque dans ce tribut de sincère admiration sont compris nos compatriotes, les Quercinois trouvent un rare plaisir et une fierté légitime à le signaler et à s'y associer.

L'occasion nous en est fournie par l'heureuse initiative due à Mlle Thérèse Combarieu, le lauréat déjà en renom du Conservatoire de Paris, fille de cet excellent et distingué Cadurcien qu'est M. Abel Combarieu, Conseiller Maître à la Cour des Comptes, musicien accompli, lui aussi.

Mlle Combarieu a formé un quatuor avec des camarades du Conserva-

toire ; une première audition a été récemment donnée.

Tous les grands journaux l'ont appréciée en termes particulièrement chaleureux. C'est à regret que nous limitons nos citations aux commentateurs du *Figaro* et de l'*Œuvre* :

Notes de musique

« Les mélomanes viennent d'applaudir un nouveau quatuor formé par des jeunes filles toutes premier prix du Conservatoire : Mlles Sola Schlépianoff, piano ; Thérèse Combarieu, violon ; Yvonne Job, alto, et Juliette Alvin, violoncelle.

Ces jeunes débutantes, qui ont déjà un talent de maître, ont exécuté avec éclat des œuvres de Gabriel Fauré, Tournemire et Ernest Chausson. Le nouveau quatuor s'impose désormais comme un des plus brillants interprètes de musique classique. Mme Mazanelli a fait apprécier sa belle voix dans la *Chanson Perpétuelle* de Chausson.

« Le concert donné par le quatuor de jeunes filles (Mlles Th. Combarieu, violon), Schlépianoff, (piano), Y. Job, (alto), et J. Alvin, (violoncelle), a été un succès pour ces jeunes artistes. L'œuvre de Tournemire, le 2^e quatuor de Fauré, ont été interprétés en perfection, et avec une autorité, une justesse, un sentiment qui n'appartient qu'à des musiciens de premier rang. Mme Mazanelli a déployé, dans la *Chanson Perpétuelle*, une voix d'un timbre magnifique, et s'est révélée excellente musicienne. »

« Enthousiasmer les Parisiens, c'est merveille.

Mais les Cadurciens sauraient aussi prouver leur amour du Beau au quatuor d'élite et à Mme Mazanelli.

Que les interprètes « de premier rang » qui rendent « en perfection » Tournemire, Fauré, Chausson, veuillent bien y songer.

Il n'est pas de violon, si grand soit-il, qui n'ait sa « petite patrie », avide de vibrer à sa voix.

Du bon sens

Nos lecteurs ont lu le communiqué municipal relatif à la question de l'état-civil. Pour légitimer la mesure qu'ils ont prise de refuser l'inscription des naissances les dimanches et jours fériés ils ont adressé un questionnaire aux municipalités des chefs-lieux des départements (Montauban et... Amiens !!) pour savoir si pareille mesure était appliquée dans ces chefs-lieux.

Il est exact, reconnaissons-le, que les bureaux de l'état-civil de Montauban n'enregistrent pas les naissances le dimanche et les jours fériés.

Nous avons contrôlé le fait sur place et nous avons même appris que le communiqué municipal cadurcien n'était que la réponse adressée par le bureau de l'état-civil de Montauban !

Mais, poursuivant notre enquête, nous avons également appris que d'autres municipalités, notamment les municipalités de Limoges et Périgueux inscrivent le dimanche et les jours fériés, à l'état-civil les naissances !

Ces municipalités-là font preuve de bons sens voilà tout ! Il y en a beaucoup d'autres aussi !

Postes

M. Planavergne, agent de distribution à Bayonne, est nommé à Cahors (ville) en remplacement de M. Bach, nommé facteur receveur à Arcamhal.

Associations agricoles du Lot

La Chambre de la Fédération des Associations agricoles du département du Lot et du Quercy, s'est réunie le 18 courant, dans une des salles de la Société d'agriculture.

La séance est ouverte à 13 h. 45, par M. Brunet, président.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars est lu et adopté.

Statuts de la Fédération. — On passe ensuite à l'élaboration des statuts de la Fédération. M. le président avait fait distribuer à tous les membres de la Chambre fédérative des statuts types sur lesquels ont été greffés ceux de la Fédération. La discussion a lieu article par article. On adopte les statuts et la cotisation est fixée à 0,50 par membre de chaque Association adhérente.

Fourniture d'engrais, etc. — M. le Directeur des services agricoles fait connaître à l'assemblée que tous les engrais, instruments agricoles, produits divers, nécessaires à l'agriculture, dont peuvent avoir besoin les syndicats, seront acquis en temps voulu, à des prix les plus avantageux, par la Fédération. Il indique en outre que plusieurs représentants de grandes maisons sont déjà venus lui offrir leurs services.

Après que les Associations auront adhéré à la Fédération, il sera possible de leur demander leurs besoins, de grouper leurs commandes et de procéder aux achats.

Main-d'œuvre. — La main-d'œuvre agricole fait défaut de plus en plus dans le Lot. Les divers moyens employés pour enrayer cette crise, n'ont pas donné jusqu'ici de résultats satisfaisants.

M. le Directeur des services agricoles signale que dans la Gironde il existe une organisation ayant pour but d'importer de la main-d'œuvre étrangère, notamment de la main-d'œuvre portugaise. Cette organisation aurait déjà rendu de grands services dans le Bordelais.

L'assemblée charge M. Lafont de se mettre en relations avec M. Brugère, directeur du Comité de la main-d'œuvre gironde, pour savoir dans quelles conditions on peut obtenir des Portugais.

Coopérative. — M. le Directeur des services agricoles expose à l'assemblée l'utilité d'une coopérative agricole d'achat et de vente en commun, des produits agricoles, et donne un aperçu de son fonctionnement. La Chambre adopte le principe de la création d'une coopérative et charge une commission composée du bureau de la Fédération et de M. Bouyssou, d'étudier cette question et d'élaborer des statuts.

En outre, une commission composée de MM. Brunet, Calmels, Fréjaville et de M. le Directeur des services agricoles, a reçu pour mission de pressentir un directeur et de rechercher un local pouvant servir éventuellement de magasin à la coopérative.

Journal agricole. — Il est d'une importance capitale que les agriculteurs soient tenus au courant des questions agricoles, des prix des engrais, machines agricoles, produits divers intéressant l'agriculture et des prix des produits du sol ; à cet effet, M. le Directeur des Services agricoles propose qu'un journal agricole hebdomadaire, organe de la Fédération et de la Société d'agriculture, soit créé dans le Département.

La proposition est adoptée.

A titre d'essai ce journal sera adressé gratuitement pendant le mois de mai à toutes les Associations agricoles et à tous les Maires du Département.

Veu. — M. le docteur Rey parle ensuite des grèves, de leurs effets désastreux sur la vie économique du pays et demande à l'Assemblée d'émettre le vœu suivant :

Considérant que les grèves les plus néfastes et les plus ruineuses sont les grèves des services Publics.

Quelles paralysent toutes les forces de la Nation.

Que désastreuses dans leurs effets, elles sont injustifiées dans leurs principes.

La Fédération des Associations agricoles du Département du Lot et du Quercy émet le vœu suivant :

Que dans le plus bref délai, le gouvernement dépose et le Parlement vote un projet de loi interdisant, avec les sanctions nécessaires, la grève dans les Services publics exploités par l'Etat ou concédés (Postes, Télégraphes, Téléphones, Chemins de fer, Transports en commun, Eau, Gaz, Electricité, Mines, etc.).

La Chambre fédérative adopte cette proposition et décide de transmettre ce vœu :

à M. le Président du Conseil ;

à M. le Président de l'Union des Intérêts Economiques, 18 rue Granges-Batelière à Paris.

L'Assemblée décide en outre de la communiquer au Conseil Général du Département et demande à cet effet à M. le docteur Rey, conseiller général de bien vouloir se charger de cette mission.

M. Fréjaville, Président du Syndicat des vignerons, propose à la Chambre fédérative de demander aux pouvoirs publics compétents du Département d'organiser un service groupant toutes les bonnes volontés pour parer éventuellement à une grève.

L'Assemblée adopte ce vœu.

Essais de Moteur agricole. — M. le Directeur des Services Agricoles communique à l'Assemblée que des essais de moteur agricole auront lieu à Souceyrac (Lot) le 25 courant ; et que pour permettre aux agriculteurs désireux d'assister à ces essais un service d'autocars sera organisé s'il y a lieu entre Cahors et Souceyrac le 25 avril.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures.

Syndicat des P. T. T.

Dans sa séance du 22 avril, le groupe quercinois du syndicat national des P. T. T. a émis le vœu suivant :

« Le groupe quercinois du Syndicat national des Agents des P. T. T. décide à remplir tout son devoir fiscal, partisan de l'impôt sur le revenu, qui seul atteint raisonnablement les ressources de chacun, dénonce comme immoral l'impôt sur les salaires et traitements, qu'il ne consent pas à payer, tant que les bénéfices de guerre, accumulés sur cinq années de ruines, ne seront pas repris par la Nation, à qui ils appartiennent intégralement, met sur un même plan mobilisation du capital et mobilisation des hommes et indique que la première doit suivre la seconde. »

Par ordre : Le Secrétaire, JOANIN.

Enseignement primaire

Les instituteurs suivants ont été promus au choix à partir du 1^{er} janvier dernier :

Classe exceptionnelle : MM. Vidal, à Cahors ; Bouyé, à Souillac ; Biassettes, à Souceyrac ; Nèble, à Lauzès ; Galou, à Fontaines ; Padirac, à Fajoles ; Vidien, à Saint-Martin-Laboulaye ; Lacam, à Tauriac ; Garrigou, à Villesèque ; Marly, à Pinaud ; Lagarrigue, au Bourg ; Constantin, à Baladout ; Alduy, à Valprionde ; Caussanel, à Soullès ; Brunet, à Bétaillet ; Masbou, à Lunan ; Delpech, au Montal ; Rodes, à Costeraste ; Clermont, à Prudhomat ; Bos, à Sainte-Colombe ; Fournié, à Parnac ; Bennet, à Saint-Clair ; Espinadel, à Cahus ; Destruel, à Lacapelle-Marival ; Couronnet, à Anglars-Nozac ; Couroud, à Lagardelle.

1^{re} classe : Gibral, à Gramat ; Delbos, à Lamothé-Fénelon ; Bousquet, à Laramière ; Renaud, aux Quatre-Routes ; Cennac, à Teyssieu.

2^e classe : MM. Borredon, à Vire ; Destrel, à Ussel ; Bonaure, à Vers ; Murat, à Saint-Michel de Bannières ; Rabier, à Bovilla.

3^e classe : MM. Pouillances, à Lacabrette ; Bonassie, à Montfaucon ; Dilhac, à Calviac ; Capoulade, à Sabadel-Lauzès.

4^e classe : MM. Nault, à Saint-Cézier ; Boyé, à St-Laurent-Lolmie ; Crouzet, à Laverantière.

Les instituteurs dont les noms suivent ont été promus au choix, à partir du 1^{er} janvier 1920 :

Classe exceptionnelle : Mmes Bonnet, à Cahors ; Monlin, à Saint-Sosy ; Lemoine, à Gramat ; Laborde, à Figearc ; Miquel, à Touzac ; Tourrés, à Saint-Romain ; Emont, à Saint-Denis-près-Martel ; Lacombe, à Thémines ; Delmas, à Saint-Laurent-Lolmie ; Soulié, à Lacamadourcel ; Ferré, à Lamothé-Cassel ; Amadiou, à Mollières ; Lacaze, à Saint-Clair ; Lachèze, à Parnac ; Basit, à Latouille ; Charmes, à Salliac ; Balaret, à Anglars-Juillac.

1^{re} classe : Cras, à Saint-Génézier ; Cassagnac, à Gindou ; Hugon, à Cressensac ; Poujade, à Issepts ; Bénéchie, à Mercuès ; Brunet, à Poudens ; Papon, à Laval-de-Cère ; Fenouil, à Rudelle.

2^e classe : Mmes Fréjaville, à Saint-Martin-le-Redon ; Caillou, à Saint-Méard-Catus ; Gamy, aux Quatre-Routes ; Toulze, à Garayac ; Lavergne, à Pern ; Carles, à Lanzac ; Mespoullé, à Brétac ; Arusse, à Issendolus ; Foissac, à Albas ; Cayrol, à Loupiac ; Rio, à Girac ; Marqués, à Marclillac ; Bessac, à Seuzac ; Caussanel, à Montfaucon.

3^e classe : Mmes Constans, à Cénac ; Albugues, à Saint-Germain ; Barès, à Souceyrac ; Roques, à Saint-Bressou ; Masbou, à Montcuq ; Bozoul, à Pontcirq ; Nouelle, à Gramat ; Bessières, à Guirancoules ; Penat, à Gourdon ; Cayrolle, à Saint-Laurent-les-Tours.

4^e classe : Mmes Doumerg, à Luzech ; Lacomy, à Souillac ; Dieudaide, à Saint-Palmy ; Rumeau, à Grèzes ; Chassagnette, à Uzech-des-Oules.

Procès

Le procès en diffamation intenté par M. Talou, ancien conseiller général de Saint-Géry, au bureau de l'association des combattants républicains de Cahors a été plaidé hier matin devant le Tribunal de Cahors.

Le jugement sera rendu ultérieurement ; nous le ferons connaître.

Avenir Cadurcien

On nous communique :

La presse régionale et locale a bien voulu décerner à l'*Avenir Cadurcien* des éloges pour son concert du dimanche de Pâques.

Notre vieille société, sensible à cette attention, continuera, dans la mesure de ses moyens, à rompre la monotonie des après-midi du dimanche.

Mais il faut que tout le monde sache que les exécutants, qui font preuve du plus grand dévouement, ne peuvent s'engager à donner des concerts toutes les semaines. De plus, les finances de la Société sont loin d'être prospères et le public ignore trop le désintéressement de ses dirigeants.

Avant la guerre, la subvention municipale et les cartes de membres patrons, permettaient de faire figurer honorablement. Nous espérons que Cahors qui a fait, le jour de Pâques un si aimable accueil à l'*Avenir*, voudra lui donner les moyens de vivre et de se développer.

La municipalité, nous le savons, fera les sacrifices nécessaires ; les Cadurciens, à leur tour, réserveront bon accueil à ceux qui leur présenteront les cartes de l'*Avenir*, et aideront ainsi au maintien d'une société utile aux jeunes gens et agréable à la grande majorité de nos concitoyens.

Chronique sportive

Foot ball

Répondant à l'appel de nombreux sportifs Cadurciens qui désirent voir se prolonger encore cette saison de Football, si intéressante et pleine de succès, l'*Avenir Cadurcien*, nous prie d'annoncer pour dimanche 25 avril à 14 heures 45 un match amical entre son équipe et le vaillant quinze de l'*Union Sportive Luzéchoise*.

Si le temps se montre clémente, les Cadurciens monteront, en foule, au terrain de Cabessus, applaudir ceux qui les charment tant dimanche dernier par leur jeu et qui se préparent déjà à remporter l'an prochain de belles victoires sous le drapeau blanc et bleu, et ceux qui nous arrivent avec la ferme volonté de vaincre.

La partie sera chaude et disputée, et vu le nombre restreint de chaises disponibles, nous prévenons aimablement nos gracieuses sportswomen qu'il sera bon d'arriver de bonne heure.

L'équipe de l'*Avenir Cadurcien*, communiquée par le bureau, se présentera sur le terrain avec la formation suivante :

Arrière : Théron.

Trois quarts : Ginié, Sabatié, Combalbert, Bertrand.

Demi : Rosset (G.), Lacoste (M.).

Avants : 3^e ligne : Lacoste aîné, Vernet, Doumergue ; 2^e ligne : Veyrières, Deltail ; 1^{re} ligne : Rollés, Hormières, Saint-Martin.

Remplaçants : Delgal, Imbert.

Bal

Le cercle Gambetta à Cahors organise un grand bal le 8 mai prochain dans les salons de l'hôtel de l'Europe.

Pourront assister à ce bal tous les membres actifs du cercle, leurs familles et leurs invités. La liste nominative de ces derniers devra être remise par chaque intéressé avant le 1^{er} mai terme absolument de rigueur à la commission des fêtes chargée spécialement de faire établir les cartes individuelles d'entrée.

Le bateau-glisser à hélice aérienne

Nous lisons dans le journal belge « le Soir ».

En 1914, Mme G. Villard fit breveter la forme de la coque d'un bateau-glisser à hélice aérienne. Son mari, ingénieur français, en fit construire le modèle réduit pour l'expérimenter. L'appareil, propulsé par une hélice aérienne à l'arrière, obtint immédiatement une vitesse considérable, et cela, sans rincer le moins du monde.

M. Villard en augura des résultats certains, et conclut que la vitesse calculée pour un type de 200 H. P. serait de 120 à 150 kilomètres à l'heure.

On s'occupe fort, en ce moment, de l'utilisation de cet appareil, qui serait d'un grand intérêt pour les colonies, pour le transport de marchandises, de passagers, et le service des postes. Il pourrait passer partout, grâce à son faible tirant d'eau, qui est presque nul.

En Europe, on pourrait l'affecter au service de la marine, comme gardes-côtes, service des renseignements rapides, chasse, etc. Il peut servir pour le tourisme et l'entraînement sont faciles. On l'actionne au moyen d'un volant, et qui est aussi aisé à conduire en grande vitesse qu'à faible allure.

L'hydro-glisser, système Villard, est inéchouable et n'occasionne ni vagues, ni remous, même dans les vitesses les plus grandes. Il offre donc une grande sécurité.

M. Villard est le fils de Mme Villard, l'excellent professeur de piano de notre ville.

Réunion de cheminots

On nous communique :

L'Union catholique du personnel des chemins de fer de Cahors organise pour dimanche 25 avril une fête pour la bénédiction du drapeau du

groupe de St-Etienne de Cahors. La cérémonie aura lieu à 11 heures sous la présidence de Mgr. Giray, évêque de Cahors. A midi un banquet sera dressé à l'hôtel de l'Europe. A 15 heures, aux vèpres à la Cathédrale, un sermon sera prononcé par M. le chanoine Reymann, directeur général de l'Union catholique du Personnel des chemins de fer de France et des colonies.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 17 au 24 avril 1920

Naissances
Mistelle Andrée, rue Président-Wilson.
Bouhédi Abel, rue Nationale, 25.
Lafargue Jacques, rue du Château, 19.
Courdès Simone-Antoinette-Louise, place Champollion, 2.

Publications de mariages
Lescaut Adrien-Frédéric, restaurateur à Paris et Grandal Louise, négociante à Cahors.

Lafargue Jean-Pierre, fleuriste à Aucunville et Noyer Louise, s. p., à Cabesout.
Cournille Antoine typographe et Audébaud Yvonne-Germaine-Louise-Françoise, linotypiste.

Lescaut René, s. p., à Cahors et Belvezet Sophie-Thérèse, s. p., à Caillac (Lot).
Rodez Pierre, menuisier ébéniste à Bordeaux et Thérèse Marcelle-Marie-Louise, tailleur à Cahors.

Fabre Aubin-Raymond, employé au chemin de fer à Cahors et Roussie Marie, s. p., à Cahors.

Mariage
Gouyguo Edmond-Marius, et Bousquet Marie-Louise.

Décès
Boussion Toinette, veuve Montbrial, 93 ans, Boulevard Gambetta, 85.
Fénelon Basile, retraité, 81 ans, rue Président Wilson.

Monteil Louis, forgeron, 65 ans, rue Président Wilson.

APOLLO - CINEMA - FAMILIA

Samedi 24 en Soirée et Dimanche 25 Avril en Matinée

La Voix du Sang

Grand Ciné-Roman en 4 parties

Les Mystères de Paris

3^e épisode.

Autres vues variées

Le Dimanche à 20 heures

SOIRÉE DE DANCING

Figear

Œuvres des Journées Figearoises. — Au jour'hui, dimanche, aura lieu à 5 heures, place Vival, devant la Sous-Préfecture, la remise solennelle aux orphelins Figearois de la guerre, du solde de la Caisse de Secours du Comité, sous la forme de livrets de la Caisse d'Épargne, ainsi que la plaque Commémorative en souvenir des enfants de Figear Morts pour la Patrie.

Toutes les Sociétés de la Ville sont invitées à assister à cette cérémonie, à laquelle l'Harmonie « Les Artistes Réunis » prendra son concours.

Etat-civil du 16 au 24 avril 1920
— Mariages : Prat René à Poura Maria ; Simon Edouard à Laborie Renée. — Décès : Lacaze Maria, 82 ans, au Carmel.

Cajare

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué, en session extraordinaire, pour le dimanche 25 avril, à 15 h.

Ordre du jour : 1^o nomination des délégués à la révision des assurés aux retraites ouvrières et paysannes ; 2^o Question du cimetières ; 3^o Organisation de la journée des familles nombreuses.

Grave accident. — Jeudi vers 14 heures, M. Lafferrerie, couvreur, ouvrier de M. Emile Roques, était occupé à réparer le toit de la gare des marchandises.

Par suite d'un faux mouvement, il est tombé sur le toit.

Le docteur Vernet appelé en toute hâte a constaté une fracture d'une jambe. Nos vœux pour une prompt guérison.

Saint-Félix

Perception. — Par arrêté du ministre des finances, en date du 1^{er} avril 1920, notre sympathique percepteur M. F. Carayrou, vient d'être promu sur place à la 2^e classe 1^{er} échelon.

Nous sommes heureux, en lui exprimant tout le plaisir que nous éprouvons à le voir rester parmi nous, de lui adresser toutes nos plus vives félicitations pour son avancement mérité.

Carnet blanc. — Prochainement seront célébrés à St-Félix les mariages suivants : M. Fabien Léon, de Linac, avec Mlle Aurélie Rives, de St-Rames, commune de St-Félix ; M. Elie Calmejan, employé de

chemin de fer, de Capdenac-Gare (Aveyron), avec Mlle Angèle Larnaudie, de St-Félix, fille de notre ami M. Larnaudie, cantonnier.

Aux futurs et charmants fiancés tous nos meilleurs vœux de bonheur et tous nos compliments à leurs familles.

Banquet des poilus. — Dimanche dernier, 18 avril, la section chef-lieu de la commune de St-Félix était en fête : c'était la journée des poilus, ainsi que nous en avons donné le programme ces jours derniers.

A 10 heures, un service funèbre à la mémoire des soldats morts pour la France se déroula au milieu d'une foule très nombreuse et recueillie. M. le curé desservant la paroisse, salua en termes élogieux et particulièrement émus la mémoire des 12 enfants de sa paroisse tombés pour la victoire de la France.

Après l'absoute eut lieu l'inauguration de la belle plaque commémorative des enfants de St-Félix morts pour la Patrie. Cette dernière, placée contre le mur extérieur du préau de l'école, sur la petite place du Calvaire, fut entourée de guirlandes de lierre et de magnifiques couronnes, œuvre des jeunes filles des divers villages de la section : Clauzels, Escordiers, etc.

M. l'instituteur de St-Félix, dans un bref et émouvant discours, évoqua à son tour la mémoire des douze héros inscrits sur cette plaque.

Un diplôme-souvenir fut ensuite distribué aux familles en deuil.

L'assistance, extrêmement nombreuse, se retira profondément émue.

A midi, un banquet fraternel réunissait une cinquantaine de convives. MM. Raffy, maire ; Soulagès, adjoint ; Navet Henri, Niel A., Roques Joseph, conseillers municipaux ; l'instituteur y assistaient.

Le banquet fut fort bien choisi, le service irréprochable. Tous nos compliments à l'hôtel Arnal, si connu et apprécié dans la région.

Ce fut ensuite un bal qui s'ouvrit et aux sons de l'excellente musique jouée par notre compatriote Gabriel Debons, danseurs et danseuses s'en donnèrent à cœur joie jusqu'à la nuit.

Belle et inoubliable journée dont le succès est dû à MM. Roques J., Niel Michel, conseillers municipaux, ex-mobilisés et à leurs jeunes camarades Marion Paul et Teilhard Camille, tous membres du comité d'organisation.

Un groupe de poilus de St-Félix.
Felzins

Association de combattants. — Sur l'initiative du sympathique M. U. Pradaryou, instituteur à Felzins, ex-combattant au 207^e et 9^e d'infanterie, les combattants de notre commune se sont réunis dimanche dernier, 18 avril, à la Mairie et ont fondé une association amicale.

Le bureau provisoire de celle-ci a été formé de la manière suivante : Président, M. P. Agelou, adjoint au maire ; trésorier, M. Verdier, conseiller municipal ; secrétaire, M. Mézeczaz.

Le nouveau groupement a décidé de se réunir en banquet fraternel le dimanche 9 mai 1920.

Le bureau définitif sera formé ce jour-là.

Gourdon
Grand concert. — La « Jeunesse lyrique », société féminine de Gourdon, prépare activement un concert, dont le produit doit être affecté, comme celui du dernier, au monument de la Victoire.

Nous ne pouvons que féliciter cette jeune société des efforts louables qu'elle fait pour aider à l'édification de ce souvenir patriotique qui tient au cœur de tous.

Ce concert est fixé au mercredi 5 mai à 8 h. 1/2 du soir et aura lieu dans la magnifique salle du Cinéma-théâtre que MM. Enjalbert père et fils ont en la délicatesse d'offrir encore gracieusement pour cette circonstance.

Toute la population voudra applaudir nos charmantes actrices dont le dévouement et l'abnégation méritent d'être encouragés.

Nous apprenons avec plaisir que le programme des soirées du samedi 25 et dimanche 26 sera des plus intéressants.

Les attractions suivantes y sont mentionnées : Touchatout, peintre de talent, comique ; Les bucherons canadiens au service de la France ; Lucien joue à la poupée, scène comique ; Le pli cacheté, grand drame en 4 parties.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Les Châteaux de Touraine en automobile

Quatre circuits au départ de Tours

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans organise, au départ de Tours, du 1^{er} mai au 10 octobre 1920, les quatre circuits ci-après :

A. — Tours, Loches, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 33 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 18 h. 45.

B. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 35 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 18 h. 30.

C. — Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. Prix par place : 25 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Location des places : A la gare de Tours ; au Bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranget, Tours ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, Paris, moyennant paiement de 1 franc par place.

Départ et arrivée : Place de la Gare, à Tours.

Pour les jours de mise en marche, consulter les Gares et Bureaux désignés ci-dessus.

Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 35 francs. Départ à 9 heures. Retour vers 18 h. 30.

C. — Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. Prix par place : 25 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. — Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 20 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Location des places : A la gare de Tours ; au Bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranget, Tours ; à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, Paris, moyennant paiement de 1 franc par place.

Départ et arrivée : Place de la Gare, à Tours.

Pour les jours de mise en marche, consulter les Gares et Bureaux désignés ci-dessus.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

Les impôts nouveaux

La Chambre a continué, ce matin, l'examen du projet sur les impôts nouveaux. On a discuté, à l'art. 120, un amendement de Charles Lebourg au sujet de la suppression de la taxe de luxe. M. Dumont, rapporteur général, qui s'oppose à la suppression de la taxe, dit que cette taxe ne doit frapper cependant que les dépenses qui peuvent être réellement évitées. Par contre, seraient dispensés de cette taxe les bicyclettes, les chaussures, les vêtements au-dessous d'un chiffre fixe.

A SAN-REMO

Interview de M. Millerand : « L'accord se fera »

De Londres : Le Morning Post publie une interview de M. Millerand, à San Remo. Le Président du Conseil français déclare que les gouvernements français et anglais tomberont facilement d'accord. Il a fortement insisté sur l'importance primordiale de l'alliance franco-anglaise.

« Relations avec l'Allemagne »

Au cours de la conversation, M. Millerand s'est déclaré partisan de la reprise des relations économiques normales avec l'Allemagne.

M. Wilson et la Société des Nations

De New-York : Dans une lettre adressée à un délégué à la Convention nationale qui doit choisir les candidats démocrates aux futures élections présidentielles, M. Wilson déclare que la Société des Nations devra former le principal sujet de la campagne électorale.

L'Amérique à San-Remo

M. Harrison, attaché spécial à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, est parti, hier, pour San Remo, en vertu d'instructions particulières reçues du Président Wilson dans la journée.

Un bruit fâcheux

De San Remo : Le bruit court que malgré les énergiques protestations de M. Millerand, un envoyé de l'Allemagne est en route pour San Remo, où tout indique qu'il sera reçu, officieusement du moins, par MM. Lloyd George et Nitti.

LA SCIERIE DE LA GARE

(Près l'Usine à Gaz)
Informe sa clientèle qu'elle tient à sa disposition des déchets de bois avantageux, au prix de 10 fr. le mètre cube.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 avril 1920.

La semaine se termine par une séance très active et ferme, en conformité avec les avis des places étrangères. Les changes sont demeurés fermes et nos rentes ont été soutenues, le 5 0/0 amortissable a valu 100,55, le non libéré 101,40, le 3 0/0 57,10, le 5 0/0 88,65, le 4 0/0 1917 71,35 et le 1918 71,05.

La tenue des actions de nos banques a été irrégulière, Banque de Paris 1.800, Union Parisienne 1.600, Mobilier 610.

Chemins de fer français fermes. Lyon 810, Nord 1.150.

Valeurs de navigation demandées, Transatlantique 615, Messageries 630, Chargeurs 2.620. Nouvelle hausse du Suez à 3.450.

Les valeurs pétrolières sont plus calmes, Royal Dutch 60.500, Shell 759, Eagle 640.

Les naphthères russes ont été plus ou moins bien traitées. Bakou revient à 5.000 alors que Lianosoff s'avance à 740.

Les diamantifères ont peu varié et les mines d'or ont été meilleures, Rand Mines 197, Goldfields 192.

Caoutchouffères sans affaires, Malacca 306, Financière 375.

En valeurs diverses, reprise de Fournier à 900.

Etude d'huissier à vendre

Dans l'arrondissement de Gourdon
Par suite de décès du titulaire. — Pressé. PRIX MODÈRE.
S'adresser à M. DELFAU, huissier à Lauzès (Lot).

Etude d'huissier à vendre

Dans l'arrondissement de Cahors
Par suite de changement de situation.
S'adresser à M. DELFAU, huissier à Lauzès (Lot).

A VENDRE à des conditions très avantageuses :

Selles, Harnais, Traits, Licolis et pièces détachées diverses pour harnachements, provenant de l'Armée américaine. S'adresser à M. WOLFF, 51 bis, Route de Parigné, LE MANS (Sarthe).

MAISON DE CAFÉS GRILLÉS

Demande bons représentants dans le Lot, visitant surtout Cafés, Hôtels, même l'Epicerie.
CHATEAU, 40, rue du Port, Bordeaux.

Foudre à eau-de-vie

65 hectos, état neuf, 1.200 francs.
S'adresser au bureau du journal.

Peut-on se GUÉRIR

HERNIES

CHUTES DE MATRICES REINS FLOTTANTS ? DÉPLACEMENT des ORGANES ?

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites.

Vous qui souffrez, n'attendez pas trop tard, l'étranglement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet étranglement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise particulier ait annoncé son imminence.

Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai.

N'hésitez pas plus longtemps, la Méthode du célèbre spécialiste HITTEL, de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la GUÉRISON DÉFINITIVE, comme le montre l'attestation suivante :

Monsieur Hittel,
J'avais souffert pendant plus de 10 ans et essayé toutes sortes de bandages qui aggravèrent mon infirmité et m'empêchèrent de travailler.

J'ai alors adopté votre excellente méthode et je suis radicalement guéri de ma hernie, sans m'être arrêté de travailler.

Je vous remercie bien sincèrement et je vous autorise à publier ma lettre comme reconnaissance.

CROUIN Eugène, maire de Tranques.
Les clients seront reçus à : Gramat, dim. 25, Hôtel de Bordeaux. Lalbenque, mar. 27, Hôtel du Lion d'Or. Meyssac, jeu. 29, Hôtel Figier. Beaulieu, ven. 30, Hôtel de Bordeaux.

HITTEL, 8, rue de Cadix, PARIS.

On demande

Pour bureau, jeune Dactylo. Offre au bureau du journal.

CHEVAUX

MM. Elie BÉCHON et BRU préviennent le public qu'ils seront à Gramat pour la foire du 25 avril, avec un convoi de chevaux tous genres, tous prix. Hôtel de Bordeaux à partir du 24.



GARAGE DU NORD

ALIBERT et MURAT
4, rue des Cadourques, Cahors
Télégrammes : Norgarg-Cahors

Réparations. Mise au point

LOCATION D'AUTOMOBILES

VENTES ET ACHATS

de PROPRIÉTÉS, JARDINS et MAISONS de RAPPORT
S'adresser : chez M. DESPRATS, conseiller de préfecture honoraire (Luzech ou Cahors, rue du Portail-Alban, 10), ou à M. BOYER, 12, Bd Gambetta, Cahors.

ETUDE DE

M^e E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE

JUDICIAIRE

Aux enchères publiques

Le public est prévenu que LUNDI VINGT-SIX AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, sur les quais de la gare des voyageurs, à Cahors,

Il sera procédé, par mon ministère, à la vente aux enchères publiques, autorisée judiciairement, de 74 ballots sarments verts ou plants de vigne, 3.120 kilogrammes, provenant de la Compagnie d'Orléans et refusés par le destinataire.

10 0/0 en sus et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères.

CONTOU.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).
Le Gérant : A. COUESLANT.

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

CADORET PARIS

SES BISCUITS PARIS

SES CHOCOLATS

SES CONFITURES

SA CONFISERIE

USINES MODERNES POUR LA FABRICATION DE SPÉCIALITÉS ALIMENTAIRES. PARIS - ARCEUIL

EN VENTE PARTOUT

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR
Georges OMNET

V.

Mais à la vue de Mlle Herbelin il s'arrêta et, au lieu de s'éloigner, s'approcha de la rive. Cécile, rouge, décoiffée par les branches et sa robe mouillée d'eau, ne voyait ni le moulin, ni le meunier, ni le directeur de l'usine, enragée à la conquête de son poisson et décidée à le poursuivre jusqu'à la nuit s'il le fallait. Comme elle venait de fouetter l'eau une fois de plus infructueusement, elle entendit une voix qui disait :

— Mademoiselle, si vous voulez me permettre de vous donner un conseil, mettez moins de force et un peu plus de souplesse.

Elle leva la tête et, en face d'elle, sur l'autre bord, elle découvrit Laroque et le meunier qui la regardaient.

— Oh ! Monsieur Laroque, s'écria-t-elle en rougissant, dans quel état vous me surprenez !

— Mademoiselle, excusez mon importunité : je sortais de chez le père Roulet quand je vous ai aper-

çue dans toute l'animation de votre pêche, et je me suis permis...

— Oh ! Vous savez donc pêcher les truites ?

— Un peu, mais le père Roulet est bien plus habile que moi...

— Que non ! dit le meunier, et vous me rendriez des points...

— Comment faut-il faire ?

— Il y a une règle invariable : de l'adresse d'abord, de la patience ensuite, de la force jamais !

— Et de la pratique ! Oh ! Beau-coup ! ajouta le meunier.

— Comme c'est facile ! dit Cécile avec découragement. Et cependant, ce poisson, il est là, je le vois ! Et je ne pourrais pas le prendre !

Elle s'était excitée et ses yeux brillaient, ses pieds frappaient l'herbe grasse de la prairie. Elle regarda Laroque et dit :

— Si vous voulez m'aider un peu ?

— Oh ! Mademoiselle bien volontiers.

— Cela vous dérange peut-être ?

— Mais non, Mademoiselle.

— Voulez-vous que je vous passe ma ligne ?

— Je préfère traverser la rivière.

— Par où ?

— Par la passerelle du moulin, qui est à cent pas d'ici...

Déjà il courrait vers le petit pont de bois, bordé d'un seul côté par une balustrade, et surplombant la retenue du moulin, à travers la vanne de laquelle l'eau tombait en cascades dans le bief profond.

— Oh ! Mon Dieu, que d'excuses

j'ai à vous faire pour toute la peine que je vous donne, dit Cécile.

— Mais, Mademoiselle, c'est un amusement.

Le meunier, intéressé par l'aventure, s'approcha de la rivière pour suivre les péripéties de la bataille.

Quant à Cécile, emportée par le feu de l'action, elle montra au jeune homme, dans un remous de la rivière, la truite qui se reposait, prête à fondre sur une nouvelle proie.

— Quel dommage que nous n'ayons pas un petit trident, dit Laroque : je l'aurais harponnée, et en trois minutes elle aurait été sur l'herbe. Mais contentons-nous de la ligne.

— Et de la pratique ! Oh ! Beau-coup ! ajouta le meunier.

— Comme c'est facile ! dit Cécile avec découragement. Et cependant, ce poisson, il est là, je le vois ! Et je ne pourrais pas le prendre !

Elle s'était excitée et ses yeux brillaient, ses pieds frappaient l'herbe grasse de la prairie. Elle regarda Laroque et dit :

— Si vous voulez m'aider un peu ?

— Oh ! Mademoiselle bien volontiers.

— Cela vous dérange peut-être ?

— Mais non, Mademoiselle.

— Voulez-vous que je vous passe ma ligne ?

— Je préfère traverser la rivière.

— Par où ?

— Par la passerelle du moulin, qui est à cent pas d'ici...

Déjà il courrait vers le petit pont de bois, bordé d'un seul côté par une balustrade, et surplombant la retenue du moulin, à travers la vanne de laquelle l'eau tombait en cascades dans le bief profond.

<

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE
Et son supplément illustré
Paraissant le samedi
 Sommaire du 17 avril 1920
 Docteur Emmanuel Labat, Vieux papiers. — Choses d'autrefois, Réflexions d'aujourd'hui. — L'colonel de Thomasson, La Nouvelle Armée britannique. — John Galsworthy, La

Fleur sombre (III). (Traduit de l'anglais par Maurice de Coppet). — Elle Faure, Renoir. — Jean Chantavoine, Chronique musicale. — Propos et documents : La Vie de la Semaine. — Courrier théâtral, par François Mauriac. — Revue des revues françaises, par Jean d'Elbée. — Memento bibliographique, par Max Buteau. — La Vie agricole, par Joseph Blanchemain. — L'Education physique, par D. Strohl. — Les Elégances et la Mode.

TARIF DES ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 mois
 Paris et dép... 40 fr. 21 fr. 11 fr.
 Etranger..... 48 fr. 25 fr. 13 fr.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
 Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.
 Plon, 8, rue Garancière, Paris.

« La Femme et l'Enfant »
 Le N° 37 de *La Femme et l'Enfant* vient de paraître. Il contient :
 Le Roi d'Espagne et les jardins ouvriers de D' Bertillon. — Ce que veut dire « Epargner » de Berthie. — Les Papillons noirs d'Aliné. — La Chanson de la Nourrice. — Jeannot ou le propriétaire expulsé. — La Vie et les Livres, par Paul Chauvin. — La Vie théâtrale, de G. Rageot, etc., etc. — Hygiène.

Economie ménagère. — Modes. — Anglais.
 Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI).
 Envoi de spécimen gratuit sur demande.
LES ANNALES
 Dans les *Annales* de cette semaine, de belles pages de Paul Bourget sur Goethe à Francfort ; de saisissantes photographies rapportées d'Irlande ; des articles d'actua-

lités signés Gustave Le Bon, Gabriel Hanotaux, Weterlé, Hansi, Tristan Bernard, Yvonne Sarcay, Chrysale, et un morceau de musique extrait du *Sauteriot*, le nouveau succès de l'Opéra-Comique.
 Partout : 60 centimes.
Conférence continue de publier le texte intégral, abondamment illustré, des plus belles conférences de l'Université des *Annales*. La collection de ce journal, unique en son genre, forme chaque année une véritable bibliothèque.
 Le n° : 1 franc.

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE
 BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS

Phosphide Garnal (remplace avantageusement l'huile de foie de morue).
Nucleoserum Garnal (reconstituant puissant).

SOUDEURE AUTOGENE
 -Réparations de toutes pièces-
 Fer — Fonte — Acier
 Cuivre — Aluminium
 Rue de la Banque,
 en face la Brasserie
CAHORS

Cabinet immobilier
 Achat et vente d'immeubles
 Propriétés de rapport et d'agrément
 Maisons, villas, jardins, bois,
 fonds de commerce
J. DELLARD
 1, rue du Maréchal Joffre
 et 4, rue Coty, CAHORS.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot)
 Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION
 A SUITE DE
Surenchère du Sixième

Adjudication fixée au **VENDREDI SEPT MAI MIL NEUF CENT VINGT**, à **QUATORZE HEURES**, au **Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président Wilson.**

motoculture.

Vous vous intéressez au progrès de la motoculture, et vous êtes de ceux qui croient surtout aux faits. Voici donc votre affaire. Vous pouvez vous documenter complètement — et par des faits — sur l'instrument de "progrès" en motoculture : la charrue Automobile Excelsior. Nous vous invitons vivement à assister aux démonstrations pratiques de cette machine qui auront lieu

Les 25 et 26 avril
 chez M. MERCKS à Sousceyrac (Lot)
 par St-Mamet-la-Salvetat, gare Le Rouget (Cantal).

Vous vous rendez compte des qualités de la Charrue Automobile Excelsior. Vous remarquerez sa puissance, sa maniabilité qui permettent les plus hauts rendements, sa faible consommation qui rend son emploi si économique. Vous ne négligerez pas cette occasion unique de vous parfaitement renseigner. Vous assisterez à ces démonstrations. C'est votre intérêt

charrue automobile EXCELSIOR

A. RAVAUD
 1, rue des Italiens, Paris (9^e)
 Téléph. : Gutenberg 52-04 et 05 - Inter 501 à 509
 Notice illustrée sur demande

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Figeac le six avril mil neuf cent seize, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le **VENDREDI SEPT MAI MIL NEUF CENT VINGT**, à **QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, Boulevard Président Wilson, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, indivis entre parties.

Aux requête, poursuite et diligences de :

1^o Monsieur Elie PORTES, propriétaire et maire de la commune de Carennac (Lot) y demeurant ;

2^o Monsieur Louis - Guillaume PORTES, instituteur, demeurant à Morlaix (Finistère) ;

3^o Madame Clara PORTES, sans profession, et Monsieur François CHASSAING, propriétaire, son mari, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Floirac (Lot), Licitants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué, D'une part.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Antoine-Jean-Louis-Marc dit Antony PORTES, propriétaire, demeurant au Port-de-Maday, commune de Loubressac ;

2^o Monsieur Alexandre PORTES, propriétaire, demeurant à Tauriac ;

3^o Madame Pélagie-Marie-Françoise PORTES, institutrice, et Monsieur Antoine dit Alexis TARA-VANT, Directeur d'école, son mari, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Rully (Saône-et-Loire) ;

4^o Madame Berthe PEAUGÉ, sans profession, veuve de Monsieur Octave-Martin PORTES, demeurant ci-devant Avenue de Neuilly, N° 92, à Neuilly-sur-Seine (Seine), actuellement à Paris, 7, rue Baron, « prise tant en son nom personnel « si besoin est et comme tutrice « naturelle et légale de ses deux « filles mineures Louise et Lucienne PORTES, issues de son mariage avec le dit Octave PORTES » ;

Collocitaires ayant Maître SERINDOU pour leur avoué, D'autre part.

DÉSIGNATION
 DE
L'IMMEUBLE SURENCHÉRI
A VENDRE
 TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE
 AU CAHIER DES CHARGES

Un immeuble en nature de terre, sur lequel se trouve édifée une grange construite en pierres et couverte en tuiles, avec patus, situé au lieu dit « Mas de La-croix », commune de Tauriac, canton de Bretenoux (Lot), paraissant porté à la matrice cadastrale sous le numéro 839 et 840 p, section C, pour une contenance de soixante-un ares trois centiares, confrontant dans son ensemble, du nord à chemin public, du levant à Isidore Borie, du midi à Pouzalgues Firmin (les héritiers) et à Brandes Sylvain et du couchant à Giniébrière.

L'immeuble ci-dessus désigné ayant formé le premier lot des immeubles indivis et à vendre, fut adjugé, suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par Maître TRASSY, notaire à Bretenoux, suppléant, Maître SOLIGNAC, ancien notaire à Puybrun, commis à cet effet, le onze avril mil neuf cent vingt, à Monsieur Pierre CAUSSE et dame Maria LAUS-SAC, mariés, et à Monsieur Gilbert CAUSSE leur fils, tous les trois propriétaires cultivateurs, demeurant à Chapou, commune de Tauriac, moyennant le prix principal de cinq mille cent francs, outre les charges.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le dix-neuf avril mil neuf cent vingt, Maître SERINDOU, avoué à Figeac, y demeurant, occupant pour lui-même, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit immeuble et l'a élevé à la somme de cinq mille neuf cent cinquante francs, en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication sur surenchère, de l'immeuble ci-dessus désigné sur la nouvelle mise à prix résultant de la dite surenchère, soit de cinq mille neuf cent cinquante francs, ci 5.950

Un extrait du cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par le dit Maître TRASSY, notaire, suppléant le dit Maître SOLIGNAC, ancien notaire, commis à cet effet, sera déposé au greffe du tribunal civil de Figeac pour servir de minute d'enchère.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.
 Figeac, le vingt avril mil neuf cent vingt.
 L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, Boulevard Président-Wilson.

Etude de M^e G. FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac, successeur de son père

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME
D'UN BEL ENCLOS

Comprenant maison, hangar, cour et jardin situé à **Latronquière (Lot), quartier de Ferradou**
 Adjudication fixée au **VENDREDI QUATORZE MAI MIL NEUF CENT VINGT**, à **DEUX HEURES du soir (heure légale)**, au **Palais de Justice sis à Figeac, Boulevard Président Wilson.**

Suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par Maître LAVERNE, notaire à Saint-Cirgues, canton de Latronquière, en date du vingt-neuf juin 1913, enregistré, à suite d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, en date du seize avril de la même année, enregistré, lequel avait ordonné le partage de la communauté légale ayant existé entre Monsieur Baptiste BOUDOU, facteur des postes à Latronquière et Madame Pauline COUNORD, sa femme, décédée, ainsi que la licitation préalable des immeubles en dépendant.

Le premier lot des dits immeubles, formant un enclos, situé à Ferradou, commune de Latronquière, et tel au surplus qu'il sera ci-après désigné, a été adjugé moyennant le prix principal, outre les charges, de cinq mille deux cents francs à Monsieur Frédéric LARIGALDIE, instituteur à Laurences, qui a ensuite déclaré command en faveur de Monsieur Léon-Adrien CLAMAGIRAND, juge de paix à Latronquière, de commune de Gorses, qui l'a accepté.

Ce procès-verbal d'adjudication a été transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le 29 août 1913, volume 892, numéro 35.

Les immeubles dont s'agit étant grevés de diverses inscriptions hypothécaires, Monsieur CLAMAGIRAND a fait faire aux créanciers inscrits sur les dits immeubles, les notifications prescrites par les articles 2183 et suivants du Code civil.

Madame Marguerite GAUTHIER, mercière, épouse judiciairement séparée de biens de Monsieur Baptiste BOUDOU, facteur des postes à Latronquière, demeurant et domiciliée avec ce dernier, de lui assistée et autorisée, poursuites et diligences de Maître FONTANGES, avoué à Figeac, créancière inscrite sur les immeubles dont s'agit, a, suivant exploits de Maître CASSAN, huissier à Latronquière, en date des vingt-deux et vingt-trois janvier mil neuf cent vingt, enregistré, SICARD, huissier à Toulouse, MATHIEU, huissier à Pamiers, MOUTHIER, huissier à Versailles, en date du vingt-trois janvier mil neuf cent vingt, enregistré, et CHAINAULT, huissier à Paris, en date du vingt-six janvier mil neuf cent vingt, enregistré, déclaré à :

1^o Monsieur Léon-Adrien CLAMAGIRAND, juge de paix en retraite, demeurant à Goutepeyrrouses, commune de Gorses (Lot), adjudicataire surenchéri ;

2^o Monsieur Baptiste BOUDOU, facteur des postes à Latronquière, pris en sa double qualité de collocitant et de tuteur de sa fille mineure, Maria BOUDOU ;

3^o Madame Noémie BOUDOU, sans profession, veuve SÉGOL, collocitante, demeurant à Toulouse, Hôtel de Paris, rue Gambetta ;

4^o Madame Louise BOUDOU, sans profession, collocitante, et à Monsieur Théophile CATALA, son mari, pour la validité, demeurant ensemble à Saverdun (Ariège) ;

5^o Madame Berthe BOUDOU, sans profession, collocitante et à Monsieur Emile QUENTIN, son mari, pour la validité, demeurant et domiciliés ensemble, rue des Mines-d'Or, numéro 71, à Bezons (Seine-et-Oise) ;

6^o Monsieur Jules BOUDOU, forgeron, demeurant à Paris, avenue Niel, numéro 61, collocitant ;

7^o Monsieur Armand SÉRIEYS, cultivateur à Ladirat, commune de Ferrou, pris comme subrogé-tuteur de la mineure Maria BOUDOU, collocitante, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre la dite mineure et Monsieur Baptiste BOUDOU, son père.

Surenchérir du dixième en sus des charges, les immeubles dont s'agit et en porter le prix à la somme de cinq mille sept cent soixante-quinze francs.

En conséquence de ce dessus et en exécution d'un jugement rendu entre les parties susnommées par le tribunal civil de Figeac, le quatre mars mil neuf cent vingt, valant la dite surenchère, enregistré et signifié.

Sur la poursuite de la dite dame Marguerite GAUTHIER, mercière, épouse judiciairement séparée de biens de Monsieur Baptiste BOUDOU, ayant Maître FONTANGES pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac,

A l'encontre et en la présence ou eux dûment appelés, de :

1^o Monsieur Léon-Adrien CLAMAGIRAND, adjudicataire surenchéri des dits immeubles ;

2^o Monsieur Baptiste BOUDOU ;

3^o Madame Noémie BOUDOU, veuve SÉGOL ;

4^o Madame Louise BOUDOU et Monsieur Théophile CATALA, mariés, collocitaires, ayant Maître FONTANGES pour avoué ;

5^o Madame Berthe BOUDOU, collocitante et Monsieur Emile QUENTIN, mariés ;

6^o Monsieur Jules BOUDOU, collocitant, ayant Maître SERINDOU pour avoué ;

7^o Monsieur Armand SÉRIEYS, es qualités, ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Il sera procédé le **VENDREDI 14 MAI MIL NEUF CENT VINGT** à **QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Figeac, au Palais de Justice, Boulevard Président Wilson, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, ayant dépendu de la communauté légale ayant existé entre Monsieur Baptiste BOUDOU et Madame Pauline COUNORD, et vendus sur licitation, suivant le procès-verbal d'adjudication susvisé, en date du 29 juin 1913.

DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES A VENDRE

Un bel enclos, composé de maison, hangar, grange (bâti en 1905), cour et vaste jardin, le tout attaché, situé au chef-lieu de la commune de Latronquière, quartier de Ferradou, porté sous le numéro 354 p, de la section B, pour une contenance de dix-neuf ares cinquante centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes et un revenu matriciel, la propriété bâtie, de soixante-quinze francs et la propriété non-bâtie, de trois francs vingt-sept centimes.

Lesdits immeubles forment un seul article qui confronte du couchant avec rue publique ou chemin de Latronquière à Bénéch, du midi avec maison et jardin des héritiers Moulène, du levant avec pré des héritiers Andrieu et du nord avec jardin et bâtiments de Lacaze. La maison se compose d'un rez-de-chaussée, servant de cave, cellier, remise ou atelier ; d'un premier étage auquel on accède par une terrasse et un escalier en pierre au midi. Il comprend une cuisine et deux chambres ; et d'un deuxième étage servant de galeries ou de grenier. Ce corps de bâtiments est éclairé, au rez-de-chaussée par une porte ordinaire et une grande porte, le tout à l'aspect du midi, donnant sur la cour, le premier étage, par une croisée au couchant, sur la rue, deux portes et deux croisées au midi sur la cour, et les galeries par une porte volante et deux petites croisées au midi sur la cour. Au levant, et attendant la maison, se trouve un grand hangar.

En face la maison et à l'aspect du midi, se trouve une vaste cour et au-delà un corps de bâtiments comprenant grange et atelier. Le rez-de-chaussée sert d'écurie et le premier étage, sous comble, de grenier à foin ; le tout est éclairé au couchant par une croisée sur la rue, et au nord, sur la cour, par une grande et une petite portes. Le jardin est situé au levant et attendant les dits bâtiments et cour.

Ces immeubles seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de cinq mille sept cent soixante quinze francs, ci 5.775

En exécution du jugement du 4 mars 1920 susvisé, une expédition en forme de procès-verbal d'adjudication sus-énoncée a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac pour servir de minute d'enchères.

La vente des immeubles dont s'agit, aura lieu au jour, lieu et heure ci-dessus indiqués sur la mise à prix ci-dessus fixée et résultant de la surenchère et du jugement qui l'a validée.

Les adjudicataires seront tenus, dans les huit jours de l'adjudication, de restituer à l'adjudicataire surenchéri, les frais et loyaux coûts de son adjudication et de sa transcription, ils paieront en même temps les frais de surenchère et de poursuite de surenchère, le tout en sus du prix d'adjudication.

Ils restitueront en outre, en sus de leur prix, et dans le même délai, à l'adjudicataire surenchéri, les frais de notifications aux créanciers inscrits, conformément à l'article 2188 du Code civil.

Ils seront encore tenus, en outre, des charges résultant, soit de la loi, soit du cahier des charges dressé par Maître LAVERNE, notaire à Saint-Cirgues, le 27 mai 1913.

NOTA. — Les adjudicataires n'ont pas à s'occuper de l'indemnité qui peut être due à Monsieur CLAMAGIRAND, adjudicataire surenchéri, à raison des réparations par lui effectuées aux immeubles mis en vente ; cette question devant être débattue ultérieurement entre Monsieur CLAMAGIRAND et les créanciers inscrits sur ces immeubles.

Les adjudicataires seront propriétaires desdits immeubles à compter du jour de l'adjudication.

Pour extrait certifié véritable par Maître FONTANGES, avoué poursuivant.
 Figeac, le 17 avril 1920.
 FONTANGES, avoué.

S'adresser pour tous renseignements à Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Avenue de la Gare, qui, comme ses confrères peut être chargé d'enchérir.